



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LE
RUE PAUL ELUARD**

Arrêté de police N° 40/2023 (ST) du 26 juin 2023

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société ROTEL CHEZ SIG
IMAGE*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Paul Eluard
dans le cadre de la réparation du réseau électrique souterrain.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de réparation du réseau électrique souterrain situé dans la
rue Paul Eluard seront réalisés à partir du mercredi 12 juillet 2023
et pour une durée de 30 jours.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux, la vitesse de circulation sera
réduite à 30 KMS/H et se fera sur une demi-chaussée alternée par
feux tricolores selon les besoins du chantier*
- Article 3** *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux*
- Article 4** *La société ROTEL CHEZ SIG IMAGE exécutera les travaux et se
chargera de la mise en place du balisage et de la signalisation
réglementaire.*
- Article 5** *La société ROTEL CHEZ SIG IMAGE domiciliée Tech Izarbel-2 Allée
Théodore Monod 64210 Bidart.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
26 juin 2023*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

